

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, la nouvelle dont parle l'honorable député est en réalité un résumé, autant que je puisse voir, d'une offre que le gouvernement du Manitoba aurait déjà faite, je pense aux cultivateurs du Manitoba. Pour ce qui est de l'aide au transport du fourrage, des bovins et le reste, M. Willis et moi avons discuté la question, qui fait présentement l'objet d'un examen.

LA DÉFENSE NATIONALE

SAINT-JEAN (T.-N.)—UTILISATION PAR LE CANADA DES INSTALLATIONS DE LA BASE AÉRIENNE AMÉRICAINE DÉSFFECTÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale sait-il que l'Aviation des États-Unis a l'intention de désaffecter la base aérienne de Pepperrell, à Saint-Jean (T.-N.)? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement ou l'ARC ont-ils songé à faire servir à l'ARC certaines installations de cette base?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai su que le personnel de l'Aviation américaine de la base de Pepperrell est envoyé à d'autres bases de l'aviation américaine à Terre-Neuve. L'aviation canadienne n'a pas un besoin immédiat des installations qui se trouvent à Pepperrell; elle sait toutefois que les installations sont là, et ne perd jamais de vue ses besoins à cet égard.

DÉCLARATION SUR UNE PRÉTENDUE INGÉRENCE À L'ENDROIT DE PHOTOGRAPHES DURANT LA REVUE NAVALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à l'honorable député de Skeena qui demandait, hier, au ministre suppléant de la Défense nationale si on songeait à faire une enquête à propos d'une nouvelle voulant que 13 photographes de la presse aient été enfermés dans une petite cabine d'un navire pendant 3 heures et demie au cours de la revue navale du 15 juillet, près de Victoria (C.-B.). On trouve cette question à la page 2406 du *hansard*.

J'ai fait enquête et j'ai appris qu'on avait permis à 13 photographes de monter à bord du *Crescent*, le navire à bord duquel se trouvait Son Altesse Royale la princesse Margaret pour faire la revue. Durant la revue, aucun représentant de la presse n'a été enfermé dans une cabine. Au contraire, on avait mis à la disposition de ces photographes le mess

[M. Argue.]

des premiers maîtres du *Crescent*. Auparavant, on leur avait dit qu'on ne pouvait leur offrir de meilleures conditions de travail parce que le *Crescent* est un navire de manœuvre, un torpilleur d'escorte, et qu'il n'y a à bord que peu de place.

Durant la croisière, tous les photographes des journaux ont eu amplement l'occasion de prendre des photos de Son Altesse royale; on leur a aussi accordé deux périodes de sept minutes chacune pour prendre des photos des navires que le *Crescent* passait en revue. Malheureusement, ils ont dû y passer à tour de rôle, vu le manque de place; trois photographes à la fois ont pu en profiter.

LE LIBAN—TROUPE CANADIENNES DANS LES CAMPS DE PERMISSIONNAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Egan Chambers (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Défense nationale si de nos soldats faisant partie de la Force d'urgence des Nations Unies se trouvent dans des camps de permissionnaires au Liban? Dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure sont-ils touchés par la situation actuelle?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, un camp de permissionnaires des Nations Unies est établi au Liban. Lorsque la situation s'est gâtée, il y a environ deux semaines, des ordres ont été donnés pour qu'aucun Canadien ne soit plus envoyé au centre de permissionnaires jusqu'à ce que la situation se soit stabilisée. Autant que je sache, aucun homme n'est en permission dans ce centre présentement.

LA "CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS"

COLOMBIE-BRITANNIQUE—INTERPELLATION AU SUJET DE LA SITUATION DE LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Elle découle de la nouvelle signalant l'intérêt et le mécontentement éprouvés en bien des milieux à l'égard de la suspension du service des vapeurs de la *Canadian Pacific Steamships* sur le littoral ouest. Le ministre peut-il dire si l'on prend d'autres mesures en vue de résoudre ce différend?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle on ne prend aucune mesure déterminée pour résoudre ce différend, mais la question fait l'objet d'un examen soigneux. On veut en arriver à une initiative précise.